



AUTORISATIONS DE SORTIES – Année scolaire 2026-2027

Je soussigné(e) _____,

autorise mon enfant _____ en classe de _____,

à sortir de l'établissement dans l'allée Louis Clerget, sans surveillance et sur ces trois temps de pause uniquement :
09h55-10h05, 13h00-13h10, 15h10-15h20.

OUI NON

Pour rappel, depuis le 1^{er} juillet 2025, il est strictement interdit de fumer aux abords des établissements scolaires.

Je l'autorise aussi, s'il n'a pas cours (absence d'un enseignant, modification d'emploi du temps), selon son régime :

1. POUR LES ÉLÈVES INTERNES :

- à n'arriver au lycée qu'à la première heure de cours le lundi.

OUI NON

- à sortir librement du lycée le mercredi après-midi après le repas **de 13h00 à 17h45**.

OUI NON

- à sortir librement du lycée le jeudi après-midi quand il n'y a pas PLURI, après le repas **de 13h00 à 17h15**.

OUI NON

- à sortir du lycée après la dernière heure de cours le vendredi et au plus tôt après le repas **à 13h00**.

OUI NON

2. POUR LES ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES :

- à n'arriver au lycée qu'à la première heure de cours le matin.

OUI NON

- à sortir du lycée après la dernière heure de cours l'après-midi et au plus tôt après le repas **à 13h00**.

OUI NON

3. POUR LES ÉLÈVES EXTERNES :

- à n'arriver au lycée qu'à la première heure de cours le matin et l'après-midi.

OUI NON

- à sortir du lycée après la dernière heure de cours le matin et l'après-midi.

OUI NON

Ces sorties s'effectuant non accompagnées et sans surveillance, je décharge l'établissement de toute responsabilité. En cas de non autorisation, mon enfant restera au lycée pendant les heures d'ouverture de ce dernier, comme prévu au règlement intérieur de l'établissement.

Toute autre demande de sortie nécessite un document écrit de votre part (mail, mot sur le carnet de correspondance, signature du registre de sortie au bureau de la Vie Scolaire) ou de votre enfant s'il est majeur.

Fait à _____

Le _____

Signature des responsables légaux